

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2018

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

✓ LE PROFIL DU SYNDICAT

- 4 Les missions du Syndicat
- 5 Les objectifs du Syndicat
- 6-7 Actions majeures
- 8 -9 Les instances syndicales
- 10 Les ressources Humaines
- 11 Bilans Financiers

✓ LE MILIEU NATUREL

- 13-14 L'entretien
- 15-16 La qualité de l'eau
- 17-26 Les actions 2018

✓ LES EAUX USEES

- 28-32 Mise en conformité rejets non domestiques et domestiques
- 33-L'extension et l'entretien du réseau
- 34 -35 Actions 2018

✓ L'AMENAGEMENT et l'URBANISME

- 37 Sentiers piétons et trames vertes, acquisitions foncières
- 38 Le suivi des permis de construire et des procédures d'urbanisme

✓ LA COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- 39-43 Les aides aux Communes et aux Associations ,manifestations

✓ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT 44-49

Vue générale du territoire SIAVB



5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et 17 communes

130 km² de bassin versant

190 000 habitants



40 kms de cours d'eau

70 kms de berges gérées

18 kms de sentiers piétons

70 ha de trames vertes

54 kms de réseau d'eaux usées

2 stations de pompage

8 dépollueurs

4 ouvrages de décantation

2 stations de mesure de la qualité

LES MISSIONS

L'entretien et le suivi de la qualité de la Bièvre et de ses affluents.

L'étude et la réalisation des aménagements destinés à réguler le débit de la rivière afin d'**éviter les inondations**.

La collecte des eaux usées des communes et leur acheminement vers la station d'épuration de Valenton (système d'assainissement séparatif).

La préservation ainsi que la mise en valeur de la Bièvre, de ses affluents et de ses abords sur le plan écologique et paysager.

La dépollution des eaux pluviales.

Le conseil et l'assistance aux

communes adhérentes en vue d'améliorer leur réseau d'assainissement et lors de l'instruction des permis de construire (au titre de l'assainissement et de l'hydraulique).

La mise en conformité des rejets d'effluents non domestiques.

La restauration du petit patrimoine lié à l'eau.



LES OBJECTIFS

Entretenir la rivière Bièvre et ses affluents dans un souci de préservation et de mise en valeur de l'environnement.

Améliorer la qualité de la rivière pour atteindre à terme sur l'ensemble de son cours le bon état écologique tel que défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

Inciter et aider les communes adhérentes à réhabiliter l'ensemble de leurs réseaux d'assainissement.

Protéger efficacement la vallée contre les risques d'inondation (protection d'occurrence 20 ans).

Poursuivre les études visant à rendre leur rôle hydraulique aux aménagements anciens sur l'ensemble de la vallée .



LES ACTIONS MAJEURES

- **1946** : Création du bassin de la **Geneste**
- **1954** : Mise en place du réseau de collectes EU en **système séparatif**
- **1969-1971** : Création du bassin de **Vilgénis** à Massy
- **1975** : **Doublement du collecteur** syndical entre Jouy-en-Josas et Antony création d'antennes EU de Polytechnique, Saclay, Vallon de la Sygrie, vallon des Godets
- **1979** : Aménagement du bassin du **Loup pendu** à Bièvres
- **1980-1985** : Création ou modification bassin de retenue **Bas Prés (Jouy-en-Josas), Abbaye aux Bois (Bièvres), Damoiseaux (Bièvres-Igny), HEC aval (Jouy) , Sablons (Vauhallan)**
Création **1^{ère} tranche sentiers piétons** , acquisitions trames vertes à Massy, Verrières, Igny, Buc
- **1987** : Mise en place **dépollueur** : Bassin Damoiseaux, Ru des Gains, pose de clapets automatiques.
- **1989** : **Etude diagnostic** des réseaux EU du SIAVB
- **1991** : création du Bassin de **Vilgénis amont**
- **1992-1993** : Mise en place des 4 nouveaux **dépollueurs** Igny, Vilgénis, Val d'Albian, Buc. Réhabilitation collecteur intercommunal suite à l'étude diagnostic. Mise en place du système de télégestion . Programme de plantations
 - **1994** : 3^{ème} tranche de sentiers piétons. Renforcement du collecteur intercommunal. Approfondissement du Bassin de la Geneste. Etude diagnostic des réseaux des communes adhérentes. Aménagement **bassin HEC amont**
- **1997** : Signature du protocole de gestion de la Bièvre amont. Aménagement de la digue aval HEC. Mise en place **du contrat Bièvre Claire.**
- **1998** : Optimisation du système de télégestion
- **2000** : **Réouverture du bras** de la bièvre entre Verrières et Massy

LES ACTIONS MAJEURES

- **2002** : Télégestion du ru de Vauhallaan , mise en place du dépollueur à Buc
- **2005** : Mise en service des points de mesure de qualité en rivière. Doublement du collecteur EU dans la traversée de Jouy-en-Josas.
- **2006** : Création de la zone expansion de **Vauboyen**
- **2007** : Mise en service des points de mesure de débit en réseau EU. Réaménagement du bras nord de la Bièvre à Bièvres.
Démarrage de la campagne de mise en conformité des rejets non domestiques.
- **2008** : **Points de mesure de qualité des EU**. Mise en place dépollueurs à Bièvres et Massy.
Réhabilitation du lavoir d'Amblainvilliers. Réaménagement du bassin de décantation à Jouy.
- **2009** : Restauration du **bassin de la Sauvegarde à Buc**. Mise en place dépollueur rue de Migneaux à Massy,
- Lancement de **l'opération phyto bièvre** (réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans la vallée) Réhabilitation complète du bassin de la Tuilerie à Massy.
- **2010** : **Diagnostic ouvrages**
- **2011** : Panneaux site classé **vallée de la Bièvre,**
Restauration du Moulin de Bièvres.
- **2012** : **Doublement du collecteur intercommunal à Massy**
- **2013** : **Traitement des plans d'eau par bactéries**
- **2014** : **Doublement du collecteur Polytechnique**
- **2015** : **Bassin du Val d'Enfer Aménagement ru des Godets**
- **2016** : **Renaturation de la bievre à Igny et Jouy-en-Josas**
- **2017** : **Aménagement espace naturel Vilgénis, prolongement de la réouverture de la bièvre à Massy**

Modification des statuts

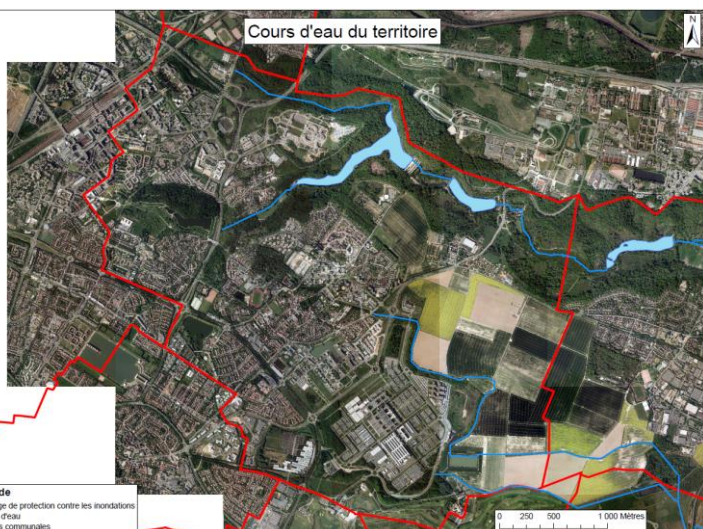
Conformément aux dispositions des lois **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM)** et **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**, et des délibérations de **Versailles Grand Parc, Communauté Plateau de Saclay, Saint Quentin en Yvelines, Vallée Sud Grand Paris, Métropole Grand Paris**, le comité syndical a approuvé les nouveaux statuts du SIAVB.

Les modifications portent sur les points suivants :

- Substitution des Communautés d'Agglomération aux communes pour l'exercice de la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- Extension du périmètre syndical au territoire de Guyancourt (SQY) et Versailles Satory (VGP) au titre de la compétence « GEMAPI »
- Extension du périmètre syndical au territoire d'Antony (VSGP) au titre de la compétence « transport des eaux usées »

Saint-Quentin-en-Yvelines a adhéré au SIAVB pour la compétence GEMAPI. Le territoire du SIAVB s'étend donc à l'amont avec de nouveaux cours d'eau et ouvrages à gérer (cf plan ci-dessous). Les modes d'entretien et de gestion pratiqués à l'aval par le SIAVB seront donc mis en place progressivement à partir de 2018 sur les nouveaux espaces suivants :

- la Bièvre à partir de l'aval du bassin des Roussières (à partir de l'avenue des Garennes) ;
- le ru du Bois Robert à l'aval du bassin du Bois Robert (à partir de la route de Saint-Cyr) ;
- la rigole de Guyancourt à partir de la rue Dampierre ;
- la rigole de l'aérodrome à partir du Techno-centre de Renault.
- l'étang du Moulin à Renard (barrage de classe C - volume de stockage : 260 700m³ – 14.25 ha)
- l'étang du Val d'Or (barrage de classe C – volume de stockage : 100 000m³ - 5.1 ha).



Les deux étangs sont aujourd'hui équipés d'ouvrage de régulation manuel et participent déjà à la protection contre les inondations de la vallée de la Bièvre.

Cependant, afin d'optimiser la protection contre les inondations, le SIAVB souhaite **intégrer ces deux bassins dans le système de télégestion de la Bièvre** et par conséquent installer des vannes motorisées et télégérées sur ces ouvrages accompagnées d'un système de télémétrie.

Une étude a donc été lancée en 2018 pour répondre à cet objectif

LES INSTANCES SYNDICALES

Le Syndicat est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 1945. Il est administré par un comité syndical et un bureau composé d'un Président, 3 Vice-Présidents et d'assesseurs, renouvelé tous les 6 ans (les élus des collectivités adhérentes désignent leurs délégués titulaires et suppléants qui élisent le bureau du Syndicat)

Les 56
délégués au
comité
syndical en
2018

VGP GEMAPI**BIEVRES**

Hubert Gaud
Marianne Ferry
Georges Douarre
Paul Parent
Hubert Hacquard

BUC

Jean-Paul Berthelot
1^{er} Vice Président
Lorraine Weiss
Georges Dutruc
Rosset
Jean Christophe
Hilaire

JOUY EN JOSAS

Jean Louis Reale
remplacé par
M. Curti à partir de
septembre
Daniel Vermeire
Denise Thibault
Anne Marie
Chesnais

LOGES EN JOSAS

Sylvie Perraud
Jean Loup
Rottembourg

Isabelle
Monmousseau
Odile Conroy

TOUSSUS

Alain Guyot
Delphine Anglard
Virginie Iustal

VELIZY

Bruno Drevon
Feédéric Hucheloup
Mickael Jano
Bernard Gaulupeau

CPS GEMAPI**IGNY**

Annie Aldebert
Christian Segers
Sandrine
Allessandroni
Jean Francis Rimbart

MASSY

Nicolas Samsoën
3^{ème} Vice Président
Elisabeth Phlippoteau
Véronique Zeller
Michèle Freret

PALaiseau

Mokhtar Sadji
Véronique Ledoux
Pierre Costi
Ludivine Delanoue

SACLAY

Jean Luc Curat
Serge Fiorese
Annie Cadoret
Emmanuel Laureau

VAUHALLAN

Jean Laurent Andréani
2^{ème} Vice Président
Bernard Cellier
Bernard Gleize
Karl Crochard

VERRIERES –LE-BUISSON

Thomas Joly **Président**
Karine Casal Dit
Esteban
Jean Paul Mordefroid
Guy Trebulle

WISSOUS

Régis Champ
Laurent Poujol
Mattéo Grimaldi

MGP GEMAPI**CLAMART**

Jean Milcos
Claude Chappey
Géraud delorme
Fabrice Lamain

VSGP EU

Antony
Armelle
Cottenceau
Jacques Legrand
Clamart
Patrick Guimard
Rachel Adi

Au 31 décembre 2018 l'effectif du syndicat comptait **9 agents** (5 hommes et 4 femmes)

- Deux Ingénieurs principaux
- Deux ingénieurs
- Un adjoint technique
- Un agent de maîtrise principal
- Un attaché principal
- Un Rédacteur principal
- Un Rédacteur



FORMATIONS

- Premiers secours
- Abattage et élagage
- Environnement juridique des collectivités territoriales
- Techniciens de rivières & zones humides
- Eau et intercommunalité



BILANS FINANCIERS 2018

Budget HYDRAULIQUE (TTC)

Dépenses FONCTIONNEMENT	2 351 036 €
Recettes FONCTIONNEMENT	3 047 699 €
Résultat fonctionnement	696 663 €
Excédent 2017	0 €
Excédent de fonctionnement	696 663 €

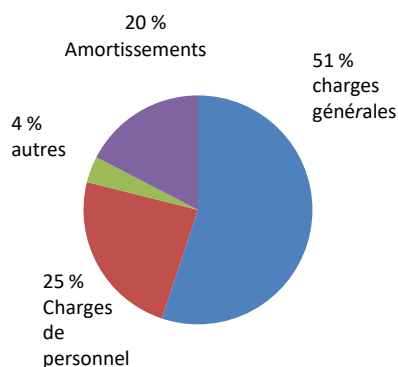
Dépenses INVESTISSEMENT	1 544 572 €
Recettes INVESTISSEMENT	1 761 583 €
Résultat investissement :	+ 217 011 €
Excédent 2017 :	+ 1 907 356 €
Résultat d'investissement :	+ 2 124 367 €

Budget ASSAINISSEMENT (TTC)

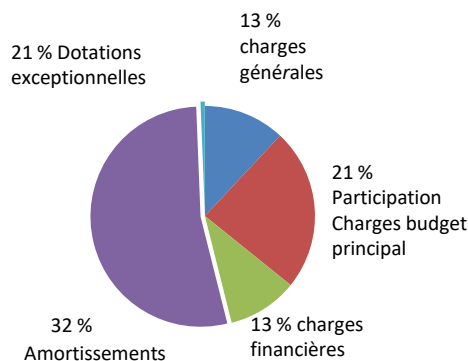
Dépenses FONCTIONNEMENT	2 704 616 €
Recettes FONCTIONNEMENT	3 267 064 €
Résultat fonctionnement	562 448 €
Excédent 2017	€
Excédent de fonctionnement	562 448 €

Dépenses INVESTISSEMENT	1 940 867€
Recettes INVESTISSEMENT	2 581 447€
Résultat investissement :	+ 640 580€
Excédent 2017 :	+ 2 413 325 €
Résultat d'investissement :	+ 3 053 905 €

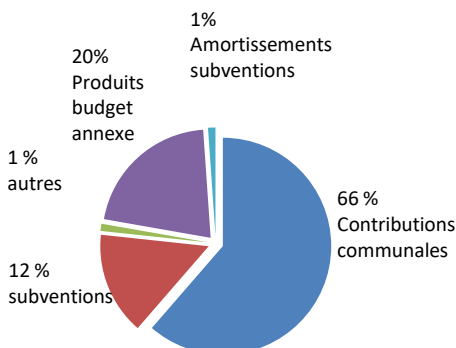
Dépenses fonctionnement
Hydraulique de 2 351 036 €



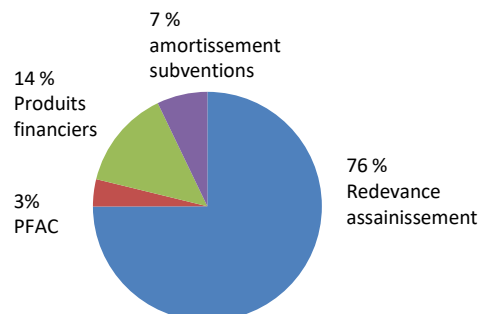
Dépenses fonctionnement
Assainissement de 2 704 616 €



Recettes fonctionnement
Hydraulique de 3 047 699 €



Recettes fonctionnement
Assainissement de 3 267 064 €



*** A noter que les charges de personnel rapportées aux dépenses globales de fonctionnement des deux budgets représentent un ratio inférieur à 16 %**

LE MILIEU NATUREL



Le Syndicat réalise chaque année un programme d'entretien de la Bièvre et de ses affluents portant sur les points suivants :

- Fauchage des berges de la rivière 1 à 2 fois par an
- Faucardage (fauchage des plantes aquatiques)
- Entretien des 70 ha de trames vertes syndicales

à contrario les bassins d'agrément qu'ils soient privés ou publics de même que les parcs traversés par les rivières hors trames vertes ne sont pas pris en charge par le SIAVB

Entretien Ouvrages

Ce marché est attribué pour 4 ans à l'entreprise SETHY pour les années 2015 à 2018. Les travaux comprennent :

- L'entretien régulier de l'ensemble des ouvrages hydrauliques (vannes, grilles, clapets, etc...) le long de la Bièvre et ses affluents
- Le nettoyage régulier de la rivière et la gestion des embâcles
- Des travaux techniques spécifiques ponctuels sur indication des agents du SIAVB qui permettent d'améliorer la gestion quotidienne de la rivière.



Entretien rivières

Pour l'année **2018** les marchés ont été attribués à l'entreprise Sauba Parc. Les curages ont concerné les barrages antipollution, les seuils ainsi que les décanteurs en amont des bassins des Bas Prés , des Damoiseaux, des Sablons

Les gardes rivières

Les deux gardes rivière du Syndicat, outre le suivi des travaux ci-dessus, assurent l'encadrement d'une équipe de deux personnes chargées d'effectuer l'entretien des ouvrages hydrauliques (nettoyage hebdomadaire des grilles et de certains points critiques) et d'exécuter divers travaux tels la pose de clôture, de mobilier urbain dans les trames vertes ainsi que leur remise en état.

Déclaration d'Intérêt Général pour l'entretien de la Bièvre et ses affluents

La **DIG** est une procédure qui permet au SIAVB l'exécution de travaux présentant un caractère d'intérêt général et visant l'aménagement et la gestion de la ressource en eau sur des domaines privés.

La DIG permet d'engager des fonds publics sur des parcelles privées et de bénéficier d'une servitude de passage. Elle permet ainsi à une structure comme le SIAVB d'offrir une garantie, vis-à-vis des financeurs, du bon déroulement du programme pluriannuel d'entretien.

Pour la réalisation de l'entretien de la Bièvre et ses affluents, il est nécessaire de mettre en place ce type de procédure. En 2018 le SIAVB a déposé un dossier de DIG pour le programme d'entretien 2019 à 2024.



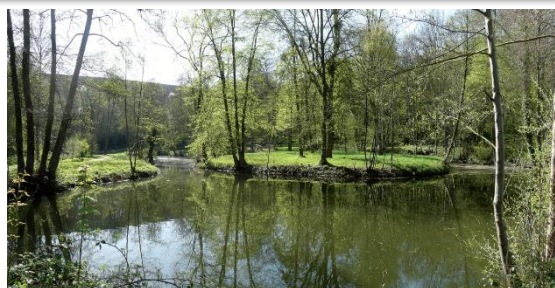
En ce qui concerne la Bièvre et ses affluents qui sont des cours d'eau non domaniaux, comme le rappelle les articles L.215-2 et L.215-14 du Code de l'Environnement, les propriétaires riverains sont tenus à l'entretien régulier des rives et à l'enlèvement des embâcles.

L'entretien a pour objet de maintenir un cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique. De plus, dans des vallées comme la Bièvre, sujettes à de brutales variations de débit, ces opérations d'entretien sont une nécessité pour pouvoir lutter contre les inondations. Or, on constate que ces interventions ne sont plus à la portée des riverains.

L'absence de suivi entraîne la dégradation du cours d'eau et de ses abords et aboutit à long terme à la destruction du milieu et à la création de risques pour les populations riveraines.

Le défaut d'entretien des propriétaires riverains et les conséquences qui en suivent justifient pleinement la demande de déclaration d'intérêt général par le SIAVB.

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement permet au SIAVB en sa qualité de syndicat de rivière d'être habilité à bénéficier d'une D.I.G. dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement d'un cours d'eau.



QUALITÉ DES EAUX

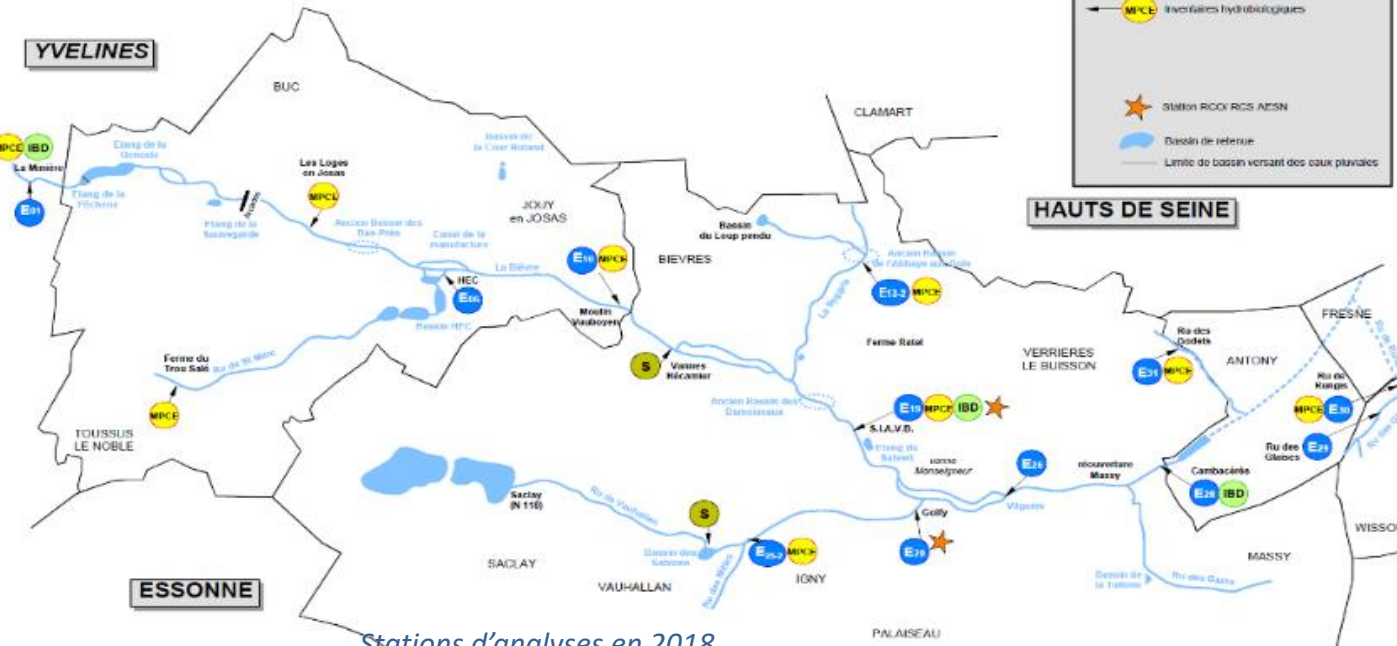
En 2018, la qualité physico-chimique ainsi que la qualité biologique de la rivière ne sont pas encore à la hauteur des efforts réalisés par le SIAVB. Les apports d'eaux usées sont souvent les facteurs de déclassement du cours d'eau.

Il s'est rajouté en 2018, une longue période d'étiage qui a contribué à la dégradation de la qualité lors de la campagne d'Août en particulier sur le paramètre carbone organique.

S.I.A.V.B.
SUIVI ANNUEL - LOCALISATION DES SITES DE PRELEVEMENT
2018



-  Analyses physico-chimiques de l'eau
-  Analyses des sédiments
-  Diatomées
-  Invertébrés hydrobiologiques
-  Station RCR RCS A2SN
-  Bassin de référence
-  Limite de bassin versant des eaux pluviales



Stations d'analyses en 2018

			Seuils DCE	E1	E10	E19	E26	E28
				BIEVRE	BIEVRE	BIEVRE	BIEVRE	BIEVRE
				La Minière	Vauboyen	SIAVB	Vilgénis	Cambacérés
BILAN OXYGENE	O ₂ dissous (mg O ₂ /l)	max	[8-6.4-3]	11,8	11,7	11,9	10,4	12,0
		min		6,1	7,7	8,2	9,3	7,8
	O ₂ % saturation	max	[90-70-50-30]	103,9	105,2	106,2	108,0	103,7
		min		70,7	86,4	92,0	95,0	86,0
DBO ₅ (mg O ₂ /l)	max	[3-6-10-25]	6,0	8,0	9,0	9,0	9,0	
	Carb. organique	mg C/l	[5-7-10-15]	12,00	9,90	12,00	10,00	11,00
Température	Température °C	max	[24-25,5-27-28]	23,2	21,1	20,7	21,0	21,0
NUTRIMENT	PO ₄ ³⁻	mg PO ₄ /l	[0,1-0,5-1-2]	0,19	0,25	0,35	0,30	0,54
	P total	mg P/l	[0,05-0,2-0,5-1]	0,30	0,34	0,38	0,43	0,41
	NH ₄	mg NH ₄ /l	[0,1-0,5-2-5]	0,54	0,46	0,49	0,72	1,10
	NO ₂ ⁻	mg NO ₂ /l	[0,1-0,3-0,5-1]	0,27	0,26	0,26	0,29	0,42
	NO ₃ ⁻	mg NO ₃ /l	[10-50]	10,0	24,0	11,0	11,0	13,0
ACIDIFICATION	pH	max	[8,2-9-9,5-10]	8,4	8,3	8,2	8,3	8,2
	pH	min	[6,5-6,5,5-4,5]	7,4	7,5	7,6	7,6	7,6
SALINITE	Conductivité	µS/cm		628	698	722	743	790
	Chlorure	mg/l de Cl		-	-	-	-	-
	Sulfates	mg/l de SO ₄		-	-	-	-	-
Bilan physico-chimie 2018				Médiocre	Moyen	Médiocre	Médiocre	Médiocre

OPERATION PHYT'EAU BIEVRE

l'opération Phyt'eau Bièvre »

Le 19 juin 2018 s'est tenue une journée de rencontre entre les différents acteurs participant au programme. Les agents et les élus des communes engagées dans la démarche ont ainsi pu échanger sur les innovations techniques et les expériences intéressantes en matière de gestion des espaces publics sans phytosanitaires.

Le bilan annuel des pratiques est positif et montre bien une réduction des espaces traités. Ci-dessous, l'évolution des traitements des cimetières et terrains de sports entre 2016 et 2017.

BILAN sur les 13 communes adhérentes
5 communes et la CPS en Zéro Phyto
8 communes réalisant encore des traitements phytosanitaires sur un ou plusieurs espaces
12 communes en conformité avec la loi Labbé

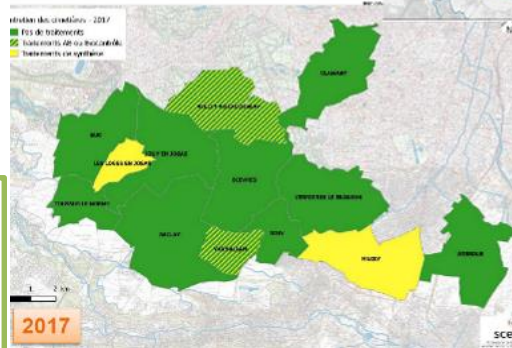
BILAN QUALITE

Pas de dépassement observé sur les substances phytosanitaires pour les 2 campagnes d'analyses :
Amélioration à suivre lors de la prochaine campagne 2018/2019

Les bilans annuels des pratiques 2017 – focus espaces hors loi Labbé

Evolution de l'entretien des cimetières

- Passage au bio-contrôle
- Arrêt des traitements (enherbement ou techniques alternatives)

**Actions 2019**

- Poursuite du suivi de la qualité de la Bièvre,
- Poursuite du suivi et de l'accompagnement des communes,
- Formation des communes : demi-journée d'échange d'expériences,
- Poursuite des actions de communication auprès des communes
- Action auprès du jeune public,
- Action de sensibilisation auprès des copropriétés,
- Diffusion du semestriel Phyt'eau Bièvre,
- Animation d'une rencontre pour le bilan sur la période 2009-2019

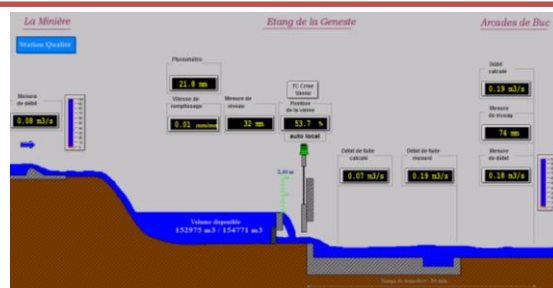
TÉLÉGESTION

Suite à la crue de 1982 qui a causé de nombreux dégâts dans la vallée, le syndicat s'est équipé, depuis 1993, d'un système informatisé de régulation de la Bièvre. Ce système repose sur plusieurs bassins de rétention pour lesquels l'ouverture des vannes de sortie est commandée par la capacité hydraulique maximum du bief aval. L'installation est composée de mesures de débit et de niveau et de commandes à distance pour ces différents moteurs. La commande centralisée est située au siège du syndicat à Verrières-le-Buisson.

Par ailleurs, cette architecture comprend également plusieurs mesures de débit installées sur le réseau de transport d'eaux usées du syndicat.

Le SIAVB a renouvelé en 2018 le contrat de maintenance et d'exploitation du système de télégestion de la Bièvre pour une durée de 5ans (2018-2022). Au delà de la maintenance classique du système, ce contrat aura pour objectifs :

- D' intégrer des nouveaux sites dans le système de télégestion (étangs de Saint Quentin en Yvelines, étangs vieux et rigoles, étangs de Massy, sites EU) ;
- De développer de nouvelles visualisations du logiciel ;
- D' accompagner le SIAVB lors des projets en lien avec le système de régulation ;
- De créer une application mobile pour la visualisation du système par smartphone ;
- De développer des outils de prévention des crues (visualisation simplifiée de l'état hydraulique des cours d'eau en accès libre sur le site internet du SIAVB - création d'un système d'alerte des riverains par SMS) ;
- De développer des outils de prévision des crues (prévision des débits à l'aide de simulation hydrauliques et de prévisions météorologiques).





Depuis plusieurs années, le SIAVB travaille à la reconquête écologique de la Bièvre et de ses affluents. Celle-ci consiste à rendre aux cours d'eau leur caractère naturel afin de répondre aux exigences réglementaires, de favoriser la biodiversité et le développement de la vie aquatique et d'améliorer le cadre de vie des habitants de la vallée. Dans ce contexte, le SIAVB a notamment réalisé un **plan de protection et de restauration de la Bièvre** en 2016-2017 pour définir et hiérarchiser l'ensemble des actions de renaturation à mener sur les cours d'eau du SIAVB. En parallèle, les différents projets de renaturation se sont poursuivis cette année.

Les travaux de **prolongement de la réouverture de la Bièvre à Massy**, réalisés sur 2017-2018 ont permis de créer 205m de cours d'eau en pleine ville et de poursuivre la réouverture de la Bièvre effectuée en 2000 (cf. photos du chantier ci-dessous).



Renaturation de la Bièvre

Les travaux de **renaturation de la Bièvre à Igny et Bièvres** ont démarré fin 2018 et **sont actuellement en cours** (cf. photo du chantier ci-dessous) afin d'améliorer la qualité écologique de la rivière sur environ 600m.





Le SIAVB dispose d'autres projets de renaturation de la Bièvre en cours dont l'avancement est précisé dans le tableau ci-dessous :

Projet	Etudes	Instruction réglementaire	Travaux
<i>Le ru des Godets à Verrières le Buisson</i>	2008 - 2013	2012 - 2013	2014 - 2015
<i>Prolongement de la réouverture de la Bièvre à Massy</i>	2013 - 2014	2015-2017	2017-2018
<i>La Bièvre à Bièvres - Igny</i>	2015 - 2016	2017-2018	En cours : 2018-2019
<i>La Bièvre à Jouy</i>	2015 - 2016	Dossier déposé en 2018 Instruction du dossier en cours	
<i>Le ru de Vauhallan</i>	Lancées en 2016 Avant Projet en 2018 PRO en 2019		
<i>La Bièvre entre la rue du Moulin à Igny et les étangs de Vilgénis à Massy</i>	Lancées en 2017		
<i>La Bièvre sur le secteur des Bas Prés</i>	Lancées en 2018		
<i>Suppression du seuil de Récamier à Bièvres</i>	Lancées en 2018		
<i>La Bièvre à Buc et aux Loges en Josas</i>	2019		
<i>La Bièvre à Bièvres</i>	2019		



Bassin Vilgénis amont

Diagnostic écologique post travaux de renaturation

Dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau et de la loi sur l'Eau, le SIAVB a mené différentes actions de renaturation de la Bièvre et de ses affluents. Conscient que ces opérations apportent une réelle plus-value écologique, le SIAVB souhaite mesurer les effets de ces travaux sur les milieux naturels, la faune et la flore à travers la mise en œuvre d'un suivi écologique. **Les objectifs de ce suivi sont d'analyser l'état des lieux « post travaux » et de proposer des actions de gestion visant à améliorer les capacités d'accueil des sites renaturés vis-à-vis de la flore et de la faune.**

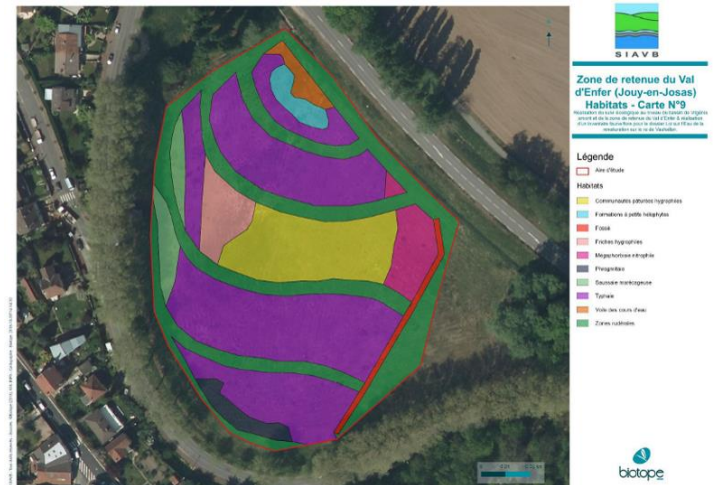
En 2018, les inventaires ont été menés sur 3 sites : bassin de Vilgénis amont à Massy (plan d'eau permanent supprimé en 2017), retenue du Val d'Enfer à Jouy-en-Josas (créée en 2015) et le long ru de Vauhallan (inventaires pour dossier réglementaire) sur les communes de Saclay, Vauhallan, Igny et Verrières-le-Buisson. Le rapport sera finalisé à la mi 2019 avec la réalisation des inventaires sur les amphibiens en mars et sur la faune et flore au printemps.



Phanéroptère méridional

Il ressort déjà de ces premiers inventaires une forte diversité des espèces et des habitats avec la présence d'espèces patrimoniales pour le groupe des insectes notamment le Phanéroptère méridional présent sur les 3 sites. L'évolution du bassin de Vilgénis vers une zone humide est également bien confirmée avec le début du développement d'une mosaïque de végétations hygrophiles.

Exemple de cartographie montrant la diversité des habitats : site Val d'Enfer



Cette mosaïque d'habitats humides se retrouve également sur les 2 sites du Val d'Enfer constitué d'une succession de bassin en plateau pour gérer les eaux pluviales et sur le bassin des Sablons.

Gestion spécifique sur zone humide

Les zones humides créées lors des vidanges des plans d'eau permanents présentent un véritable réservoir de biodiversité. Le SIAVB a réalisé un suivi écologique de plusieurs sites qui ont permis de dégager les axes de gestion de ces sites pour favoriser cette richesse biologique.

En 2018, le SIAVB a mené une opération ciblée sur la ZH de l'Abbaye-aux-Bois selon les prescriptions du plan de gestion. L'ensemble des abords immédiats du ru de la Sygrie ont ainsi été ré-ouverts suite au développement trop important des saules au détriment d'une végétation plus équilibrée. L'action a ciblé spécifiquement les saules.



Les étangs de Saclay en tête du ru de Vauhallan présentent un enjeu majeur dans la préservation de la biodiversité sur le plateau de Saclay. Les 30 ha de l'étang vieux sont d'ailleurs classés en Réserve Conventionnelle entre le Ministère de la Défense propriétaire du site et le Ministère de l'Environnement depuis 21/08/1980 pour son importante biodiversité.



Sur la partie sud de l'étang vieux qui représente environ 9 ha, le comité consultatif qui est en charge du suivi de la réserve signale une dégradation de la zone humide avec un développement intensif de la strate arbustive notamment de peupliers plantés il y a une vingtaine d'années. En tant que structure exerçant la compétence GEMA, et conscient de l'importance du patrimoine écologique du site, le SIAVB s'est porté maître d'ouvrage de l'opération de restauration du site en accord avec le gestionnaire.

Etude hydraulique du plateau de Satory à Versailles (2017-2018) : cette étude a recensé les exutoires en Bièvre, décrit les sous bassins versants du plateau et montré que la pluie T=30ans génère un débit 11 fois plus important que la réglementation prévue dans le protocole. Le SIAVB saisira prochainement le Préfet pour l'alerter de cette situation.



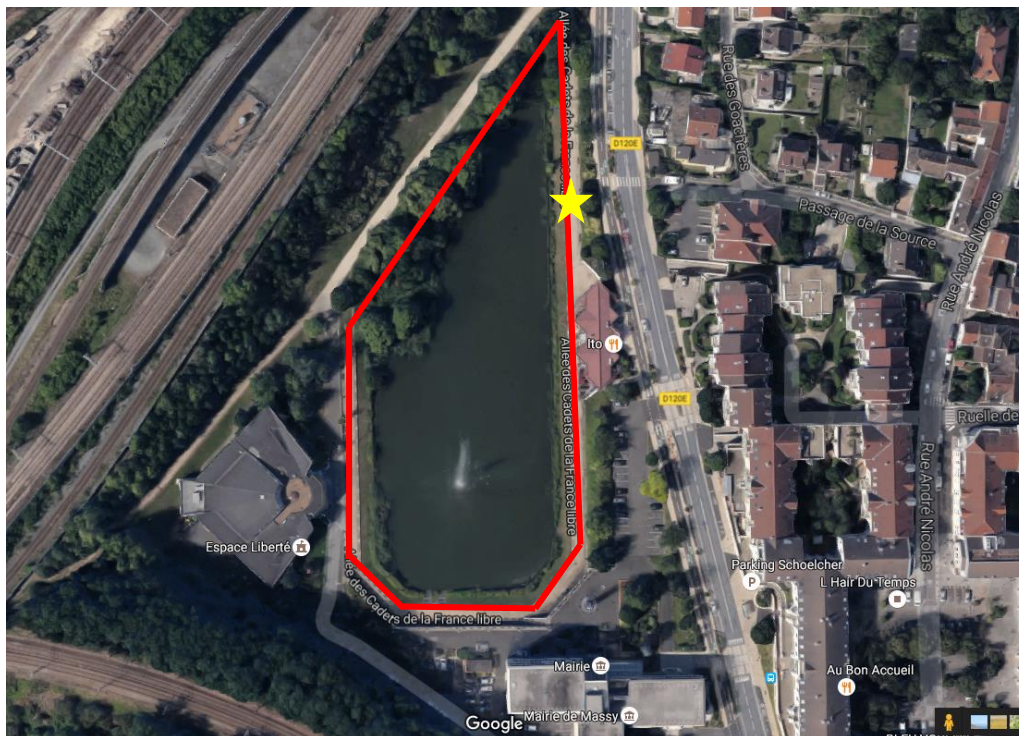
Etude hydraulique du bassin versant amont du ru de Saint Marc (2018-2019) : cette étude a pour objectif de préciser la délimitation des bassins de collecte et leurs caractéristiques, le cheminement des écoulements, les bassins de rétention et d'analyser le fonctionnement hydraulique du secteur afin de proposer des pistes d'optimisation. Cette étude intégrera notamment la **remise en état de fonctionnement l'ouvrage de régulation de l'étang du Pré-Clos**.

Bassin versant amont du ru de Saint Marc

Régulation du ru des Gains à Massy

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la ville de Massy préconise la prise en charge d'une régulation des bassins de la ville par le SIAVB en vue de limiter les apports à la Bièvre en période pluvieuse et d'en limiter les risques de débordement.

Dans ce contexte, le SIAVB a mené en 2015-2016 une étude de fonctionnement du bassin de rétention des Goachères pour l'optimiser. Cette étude a montré la nécessité d'améliorer l'alimentation du bassin et de reprendre l'ouvrage de régulation actuel (mise en place d'une vanne motorisée et télégérée [au niveau de l'étoile jaune sur le plan ci-dessous]) et de réduire la ligne d'eau du bassin d'environ 30cm afin de gagner du volume de stockage.



Les travaux pour la mise en place d'une vanne motorisée et télégérée sur le bassin des Goachères se sont déroulés en 2018. La mise en service des installations électriques est prévue pour début 2019.

Une **étude projet** est également en cours pour définir précisément les travaux à effectuer pour améliorer l'alimentation du bassin.

En complément, une **étude d'aménagement du bassin de Cora** est en cours pour optimiser son fonctionnement et l'intégrer au système de télégestion du SIAVB. De plus, cette étude a pour objectif de réaménager l'ensemble du parc de la Tuilerie et des deux bassins.

Travaux sur les étangs de Saclay

Le ru de Vauhallan est un affluent rive droite de la Bièvre à Verrières le Buisson qui prend sa source au niveau de l'Étang Neuf de Saclay alimenté par deux rigoles du plateau de Saclay et l'Étang Vieux de Saclay lui-même alimenté par d'autres rigoles. Le débit du ru de Vauhallan est aujourd'hui régulé par le système de télégestion du SIAVB par stockage dans l'Étang Neuf à Saclay et dans le bassin des Sablons à Vauhallan. Cette régulation automatisée permet de limiter les risques d'inondation des centres villes de Vauhallan et d'Igny.

Afin d'améliorer la protection contre les inondations, le SIAVB travaille en collaboration avec la Direction Générale de l'Armement – Essais Propulseurs (DGA Ep) propriétaire des Etangs de Saclay sur deux projets :

- **la mise en place du vanne télégérée sur l'étang Vieux** : une étude a été menée en 2017-2018 pour comprendre le fonctionnement actuel du bassin et définir les aménagements à réaliser pour instrumentaliser l'ouvrage et l'intégrer dans le système de télégestion du SIAVB ;
- **l'augmentation de la section de restitution de l'étang Neuf** (il a été constaté que le bassin ne se vidait pas assez rapidement après une pluie intense, ce qui pose un problème en cas de deux pluies consécutives). Le marché de travaux de cette opération a été attribué en 2018. En parallèle, une étude est en cours pour définir les capacités hydrauliques du ru de Vauhallan et donc les débits max admissibles avant débordement.

Les travaux de ces deux opérations seront lancés dès que la convention de gestion des deux ouvrages (en cours de validation) sera signée par le SIAVB et la DGA EP.

Création de by-pass sur les rigoles

Afin d'éviter le débordement des rigoles Domaniale et de Favreuse en amont de leur busage sous la RN 118, lors des longues pluies de type hivernal, le SIAVB souhaite :

- la création d'un **ouvrage de délestage latéral de la rigole Domaniale vers le ru des Mittez**, équipé d'une vanne manuelle, afin d'éviter le débordement de la rigole Domaniale à l'aval ou permettre une vidange plus rapide des bassins EP du secteur de l'Ecole Polytechnique;
- la création d'un **ouvrage de délestage latéral de la rigole de Favreuse vers le ru de Vauhallan**, équipé d'une vanne manuelle, en amont immédiat de la RN 118.

Le SIAVB a donc réalisé en 2018 une étude de faisabilité qui a permis de définir les ouvrages à mettre en place (cf. illustrations ci-dessous – Favreuse à gauche – Granges à droite) et l'estimation des travaux. En 2019, la phase projet sera lancée afin de produire le dossier d'autorisation environnementale.



Remplacement de vannes sur les ouvrages hydrauliques

Plusieurs vannes avaient été diagnostiquées vieillissantes sur des ouvrages de régulation lors des visites réglementaires des ouvrages. Celles-ci ont (ou vont) fait l'objet de remplacement afin de maintenir en bon état le système de régulation de la Bièvre et donc la sécurité de la vallée :

- 2016 : remplacement des deux vannes 600 X 600 du bassin de la Geneste à Buc ;
- 2017 : remplacement des deux vannes 1200 X 1200 de la Zone d'Expansion de Crue à Bièvres ;
- 2017 : remplacement de la vanne 1000 X 1000 du bassin des Bas Près à Jouy-en-Josas ;
- 2018 : remplacement des deux vannes 1200 X 1200 du bassin de Viglénis aval à Massy ;
- 2019 : remplacement des deux vannes 1400 X 1000 du bassin de Viglénis amont à Massy



Installation de vanne sur l'ouvrage de Viglénis aval



Vanne neuve sur l'ouvrage de Viglénis aval

LES EAUX USÉES



Modification du règlement d'assainissement

Le règlement d'assainissement du SIAVB a été modifié en 2018 à pour instaurer de nouvelles règles de gestion des eaux pluviales en compatibilité avec le SAGE de la Bièvre notamment. En préparation de cette modification, le SIAVB a réalisé en 2016 une étude bibliographique de la gestion à la parcelle des eaux pluviales (synthèse de la documentation existante, retour d'expérience de collectivités, etc.).

Pour tout aménagement, les règles à suivre seront les suivantes :

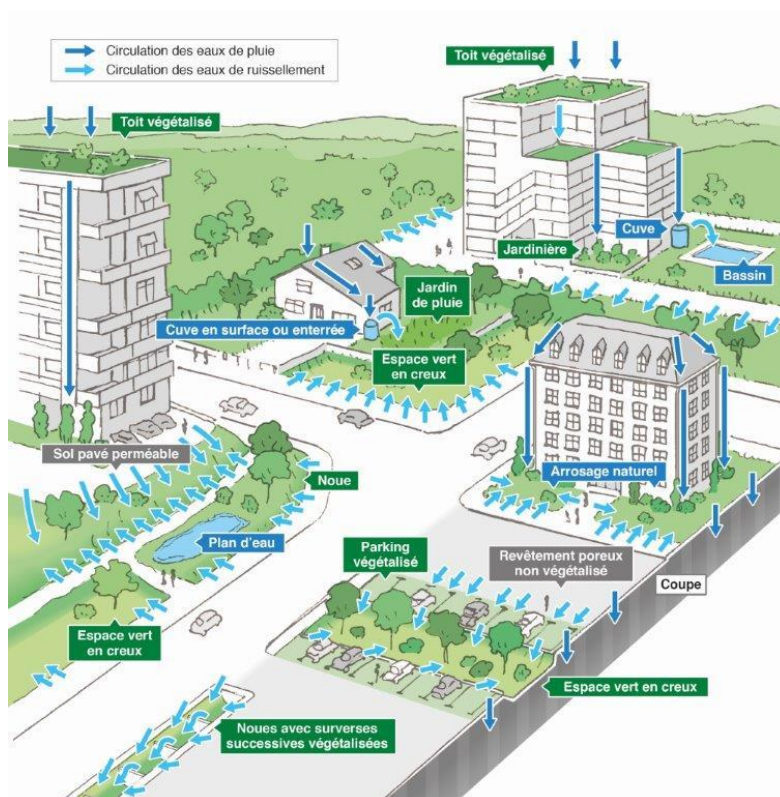
Gestion totale des eaux pluviales à la parcelle (pas de raccordement au réseau d'eaux pluviales) ;

En cas d'impossibilité technique démontrée par le pétitionnaire, celui-ci devra au minimum

- gérer à la parcelle une pluie de 8mm sur 24h

* réguler son débit de fuite à 0.7l/s/ha pour une pluie de période de retour 50ans.

Un guide d'application de ces nouvelles règles a été produit en 2018 afin d'aider les services urbanisme des communes, les aménageurs et les riverains à les appliquer.



MISE EN CONFORMITÉ REJETS NON DOMESTIQUES ET DOMESTIQUES

Le suivi qualitatif interannuel de la Bièvre et de ses affluents sur le bassin hydrographique Bièvre amont révèle des pollutions récurrentes en matières organiques et oxydables, azote, phosphore et métaux piégés dans les sédiments.

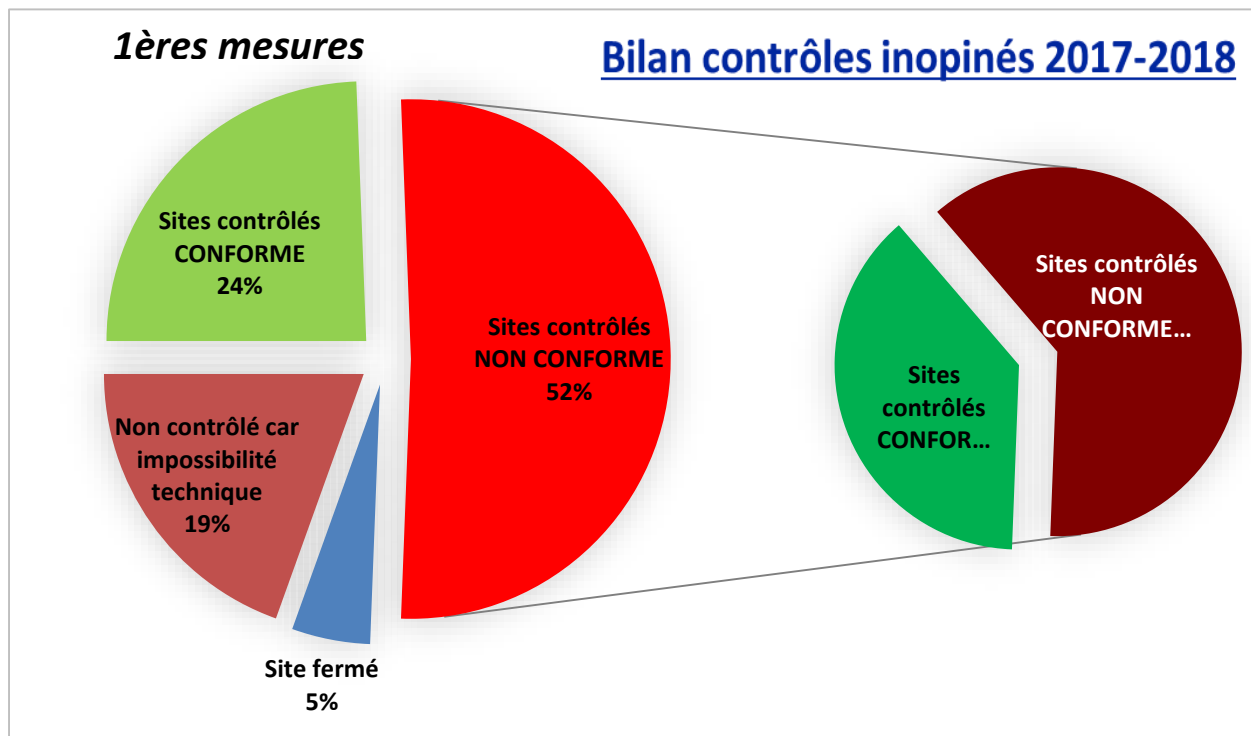
L'origine de ces polluants est double :

Activités économiques (commerces, artisanat et industrie du bassin versant)

Mauvais raccordements des particuliers.

La limitation voire l'élimination de ces apports est l'objectif visé par le SIAVB. Pour ce faire, trois marchés ont été lancés depuis 2007 :

- **Etude de maîtrise et mise conformité des rejets non domestiques**
- **Etude et mise en conformité des rejets domestiques**
- **Contrôles inopinés de la qualité des effluents**



MISE EN CONFORMITÉ REJETS NON DOMESTIQUES ET DOMESTIQUES

Rejets industriels



- ❑ Un nombre important de sites diagnostiqués comme non conformes n'entreprennent pas la démarche de mise en conformité ;
- ❑ Un territoire très dense en sites industriels de tous types et de toutes tailles (de la boulangerie, aux aérodromes) ;

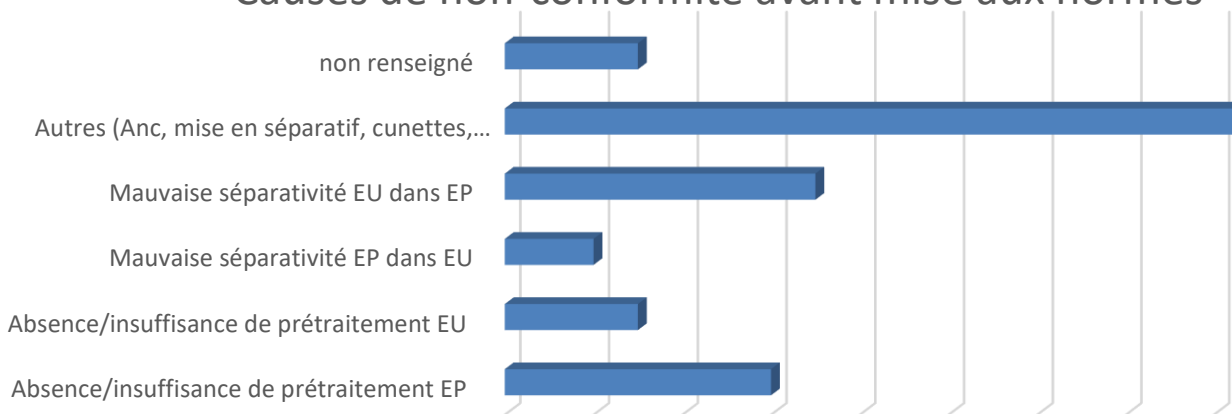
Réalisé 2017				Réalisé 2018			
Visites Initiales		Contre-Visites		Visites Initiales		Contre-Visites	
50		36		24		12	
Conforme	Non Conforme	Bonne Exécution des travaux	Mauvaise Exécution des travaux	Conforme	Non Conforme	Bonne Exécution des travaux	Mauvaise Exécution des travaux
14	36	24	12	4	20	6	6

Sur les 30 contre-visites d'établissements CONFORMES

- 23 établissements ont eu 1 contre-visite
- 7 ont eu 2 contre-visites
- Seule 1 entreprise a fait une demande de subventions auprès de l'AESN

⇒ Le temps moyen entre la Visite Initiale et la mise en conformité : 5 ans 1/2.

Causes de non-conformité avant mise aux normes



MISE EN CONFORMITÉ REJETS
NON DOMESTIQUES ET
DOMESTIQUES

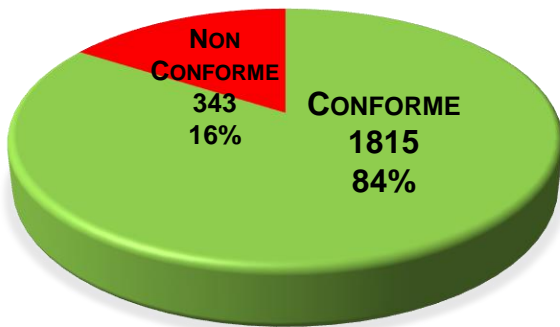
Rejets domestiques

Contrôles réalisés en 2018

Contrôle Initial		Contre-Visite	
101		38	
Conforme	Non Conforme	Bonne Exécution des travaux	Mauvaise Exécution des travaux
58	43	28	10

BILAN DES CONFORMITÉS

2158 contrôles effectués



l'action groupée de mise en conformité organisée par le SIAVB a permis de mettre en conformité 52 branchements représentant près de 1800 équivalents habitants

soit près de 30% des riverains contrôlés non conformes qui rejettent des EU aux EP

Communes	Total NC (nbre)	EU -> EP	
		nbre	%
Antony	4	1	25%
Bièvres	14	3	21,43%
Buc	3	1	33,33%
Igny	37	11	29,73%
Jouy en Josas	39	15	38,46%
Palaiseau	14	2	14,29%
Massy	7	2	28,57%
Vauhalla	4	1	52,78%
Verrières le Buisson	36	19	29,84%

Travaux de mise en conformité des riverains

Suite à l'identification de nombreuses inversions de branchements lors des contrôles de particuliers, le SIAVB a initié des campagnes de relance destinées à inciter les usagers à réaliser des travaux de mise en conformité. Les problèmes de branchements sont en effet à l'origine de la pollution du milieu (rejets d'eaux usées dans la rivière) et de la mise en charge du collecteur de transport (rejets d'eaux pluviales dans le réseau eaux usées).

Compte tenu du coût des travaux pour certains riverains, le syndicat s'est porté maître d'ouvrage pour les travaux demandés, moyennant la mise en place de conventions avec les particuliers permettant une intervention de la collectivité en domaine privé. Cela permet par ailleurs aux riverains de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Seine – Normandie. 52 branchements sont ainsi financés à 100 % par l'Agence sur la période 2017 - 2018.



EXTENSION ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

Le SIAVB a créé depuis **1945** un **réseau intercommunal** d'une longueur de **54 kms** recueillant les eaux usées des 14 communes syndiquées.

Ces émissaires font l'objet d'un entretien rigoureux, caractérisé par des **inspections régulières**.

Cette politique de prévention se traduit par un très faible taux d'incidents (bouchage, débordement) et limite les interventions curatives.



Participation Financière Assainissement Collectif

La **PFAC**, mise en place par la Loi de finance rectificative du 14 mars 2012 et mise en œuvre par délibération des conseils municipaux et du comité syndical, est destinée à financer l'assainissement collectif.

Elle est applicable aux travaux engendrant une augmentation de la surface de plancher susceptible de générer des eaux usées supplémentaires. Elle est calculée par application d'une valeur de base sur une surface de plancher.

En 2018, le taux de la redevance syndicale d'assainissement payée par l'utilisateur sur sa facture d'eau était de : 0,3203 € / m³ (inchangé depuis 2015)

Les collecteurs et antennes d'assainissement du SIAVB empruntent tout type de zones : Voirie, sentiers, terrains de fond de vallée. Les tampons des regards de visite présentent, du fait de leur âge et des sollicitations liées à leur emplacement, des désordres plus ou moins graves.

Afin d'assurer l'entretien de l'ensemble de son réseau en toute sécurité, le SIAVB a prévu le remplacement d'une soixantaine de tampons pouvant présenter un danger ou étant trop vétustes



Pour l'année 2018, le taux de la PFAC s'établissait à 12,60 € / m² de Surface de plancher

Dévoisement des réseaux d'assainissement

Historiquement, les réseaux intercommunaux de transport des eaux usées du SIAVB ont été installés en fond de vallée à proximité directe des cours d'eau. En effet, cette solution technique permet depuis 70 ans un transport gravitaire des effluents. Mais aujourd'hui, cette proximité entre les réseaux du SIAVB et les cours d'eau est remise en cause du fait des impacts négatifs non négligeables sur la Bièvre et ses affluents.

Pour répondre aux objectifs de bon état de la Bièvre et de ses affluents (qualité de l'eau, hydromorphologie) et dans le cadre du SAGE de la Bièvre et du contrat de bassin Bièvre amont, le SIAVB mène actuellement une **étude globale de dévoisement** afin d'étudier les possibilités puis la faisabilité d'éloigner les réseaux intercommunaux exerçant une contrainte sur les cours d'eau.

Une première opération de dévoisement est en cours de préparation suite à une étude test réalisée en 2015-2016 sur le secteur dit «SIAVB » (à proximité des locaux du syndicat). Cette opération, prévue à partir de juin 2018, consistera à la mise en place d'un collecteur de diamètre 1200 situé à 20m de la Bièvre (en rouge sur l'illustration ci-dessous) en remplacement de deux collecteurs en mauvais état et à proximité de la rivière

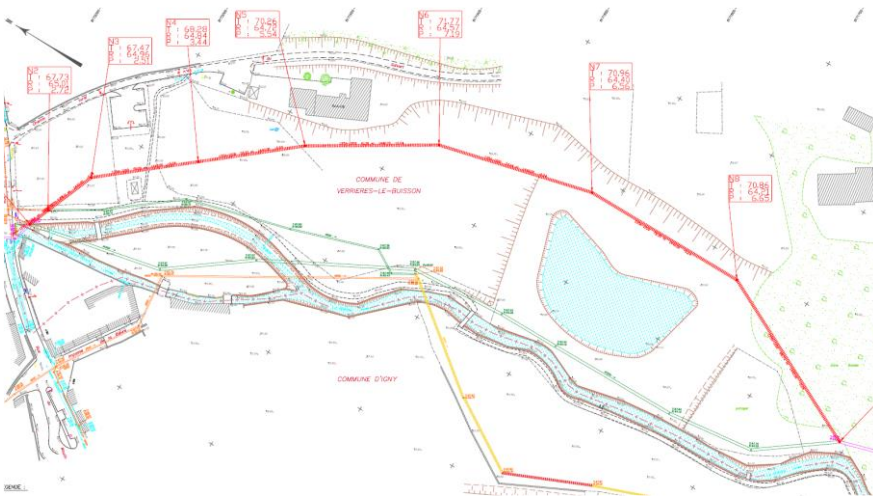


Schéma directeur d'assainissement « transport » des réseaux intercommunaux du SIAVB

Le SIAVB a en charge la collecte et le transport des eaux usées des collecteurs communaux jusqu'aux collecteurs du SIAAP à Antony, lesquels les acheminent vers la station d'épuration de Seine Amont à Valenton. Afin de s'assurer du bon état de son patrimoine, le SIAVB réalise chaque année des diagnostics de ses collecteurs qui entraîne la plupart du temps des travaux de réhabilitation plus ou moins importants.

Le SIAVB a lancé en 2018 un diagnostic global de ses réseaux pour hiérarchiser ses interventions à venir à travers un **schéma directeur d'assainissement « transport »**. L'objectif de cette étude est d'avoir une connaissance précise du réseau intercommunal, de son état et de son fonctionnement pour établir un programme d'actions hiérarchisées. En 2019, l'ensemble du réseau du SIAVB fera l'objet d'un levé topographique et d'inspections télévisées.

Réhabilitation de réseaux

En 2018, le SIAVB a mené **plusieurs opérations de réhabilitation** sur ses ouvrages d'assainissement :

- chemisage continue des 870m de l'antenne intercommunal de Bauvinon (D400mm) à Jouy-en-Josas afin de restituer les caractéristiques structurels et fonctionnels de cette ouvrage. Par ailleurs, les 50 branchements de cette canalisation ont également été réhabilités en domaine public par remplacement ;
- gainage de 40ml de l'antenne de Jouy (D300mm - route des Loges) ;
- travaux divers sur les réseaux intercommunaux situés à la limite communale Massy/Antony : mises à niveau et remplacements de tampons, installation d'échelles, curage, enlèvement de racines, réhabilitation de regard... Depuis le début de l'année 2019, la chambre à sable Pajeaud, ouvrage marquant la limite d'intervention SIAVB/SIAAP fait également l'objet de travaux de réhabilitation : reprise du plancher haut en béton, remplacement de la serrurerie et traitement des trois portes à flots.



Installation de la gaine lors du chemisage de l'antenne de Bauvinon

L'AMÉNAGEMENT & L'URBANISME

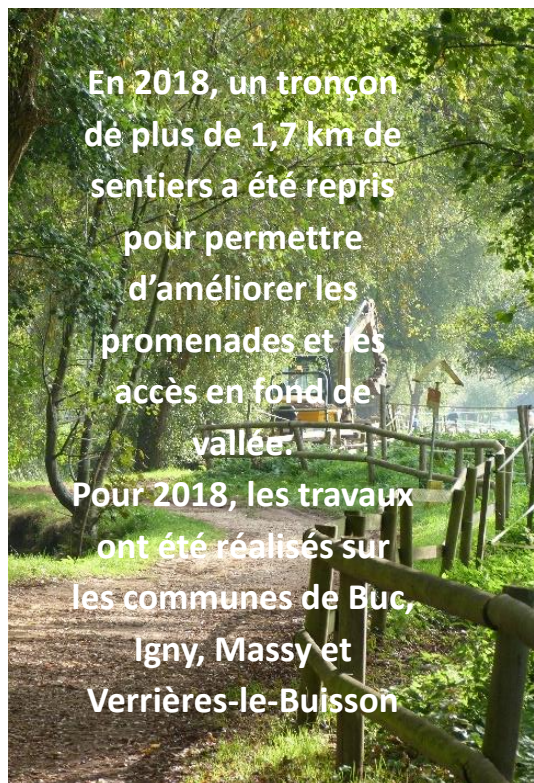
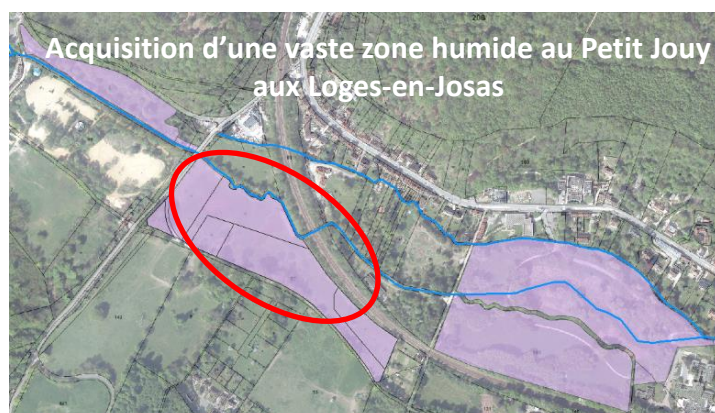
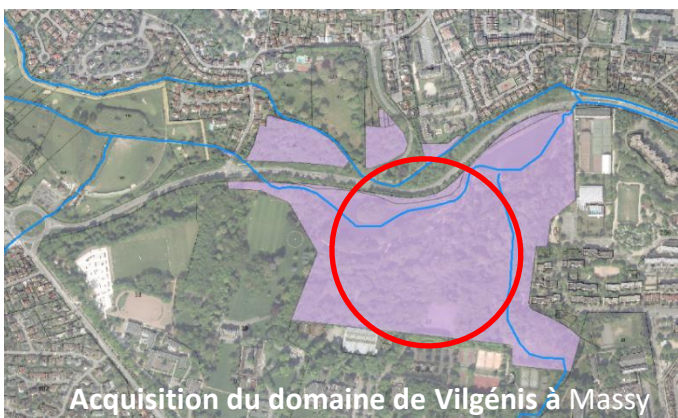


ACQUISITIONS FONCIERES

Dans l'objectif de protéger et de reconquérir le milieu naturel en lien avec la Bièvre et ses affluents, le SIAVB mène une démarche d'acquisition foncière de terrains à proximité des cours d'eau.

En 2018, plusieurs hectares de zones humides ont fait l'objet d'une acquisition de la part du SIAVB notamment au Loges-en-Josas et à Massy.

Ces parcelles pourront ainsi faire l'objet d'un projet de renaturation et surtout d'une gestion adaptée du milieu naturel.



SENTIERS PIETONS ET TRAMES VERTES

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) a créé au fil des années un sentier piéton longeant la Bièvre et une partie des affluents. Ce chemin se déroule sur 18 km sur l'ensemble du territoire syndical.

La forte fréquentation des sentiers de promenade entraîne leur usure. La reprise de certaine portion est indispensable.

SUIVI DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le SIAVB a été sollicité sur **223 dossiers** de Permis de construire au cours de l'exercice 2018.

Outre le calcul de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif, le Syndicat informe les services instructeurs des conditions dans lesquelles peut s'effectuer le **raccordement aux EP/EU et rappelle les prescriptions hydrauliques** applicables pour toute urbanisation sur le bassin versant de la Bièvre.



Bièvres	13
Buc	14
igny	32
Jouy	21
Les Loges	9
Massy	46
Palaiseau	16
Saclay	8
Toussus	3
Vauhallan	6
Verrières	29
Wissous	26

SUIVI DES PROCEDURES D'URBANISME

Le SIAVB demande systématiquement à être consulté lors des procédures d'approbation ou de révision des **PLU et des ZAC**. A ce titre il est représenté aux réunions des Personnes Publiques et Associées et fait part de ses avis techniques :

Régulation et qualité des eaux pluviales

Capacité des collecteurs

Zonage d'assainissement collectif et non collectif..



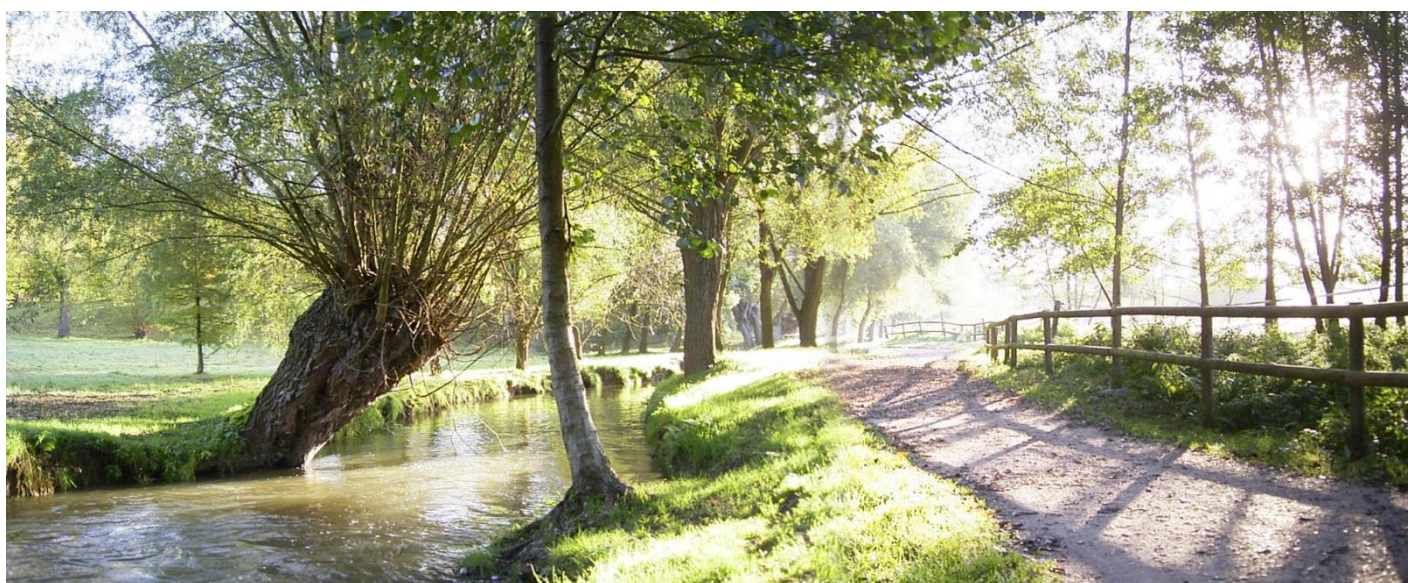
DICT

Depuis 1995, avant tout travaux à proximité de réseaux enterrés, il est nécessaire de procéder à des déclarations de travaux (DT et à des DICT (**déclaration d'intention de commencement de travaux**). Suite à différents accidents graves survenus sur des chantiers de travaux publics, la réglementation a évolué. De nouvelles obligations incombent aux exploitants de réseaux, aux collectivités territoriales et aux exécutants de travaux. Un service a été mis en place par l'Etat (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr).

Pour ce qui concerne les collectivités, cela se traduit par des obligations :

- Enregistrer les réseaux sur le téléservice.
 - Fournir des plans le plus précis possibles, géoréférencés, aux demandeurs (à défaut de plans précis, la collectivité sera tenue de piqueter ses réseaux au moment de l'intervention.
 - Informer le téléservice des abandons de réseaux ou des nouvelles créations (avec plans géoréférencés)
 - améliorer la qualité de la cartographie en intégrant les résultats des investigations complémentaires
 - établir un constat contradictoire lors d'endommagement de réseau
 - mettre à disposition des responsables et exécutants de travaux un ordinateur en libre service pour qu'ils puissent remplir leurs obligations réglementaires.
- informer les administrés sur leurs obligations réglementaires en matière de déclaration de travaux
- -répondre aux DT ou DICT dans le délai imparti.

COMMUNICATION & SENSIBILISATION





Les aides aux communes

Les services techniques du SIAVB ont assuré diverses maîtrises d'oeuvre pour le compte des communes adhérentes (dossier d'inscription, études diagnostics, schéma directeur, dossier de marché, assistance au maître d'ouvrage, suivi de travaux).
Présence aux réunions de quartier.
Participation aux journées de l'environnement

Participations aux manifestations

Cette année encore, le Syndicat a eu le plaisir d'accueillir de nombreuses délégations particulièrement intéressées par le système de télégestion de la Bièvre ainsi que par la politique de mise en valeur des bassins de retenue et de la rivière initiée par le SIAVB



Sensibilisation auprès des écoles

Le SIAVB a reçu des classes d'élèves du primaire au secondaire, désireux selon les classes de connaître la flore de la vallée, le fonctionnement des dépollueurs ou le système de lutte contre les inondations
Le Syndicat s'est par ailleurs rapproché de certains conseil Municipaux des enfants



Les aides aux Associations

Le SIAVB a soutenu financièrement certaines manifestations emblématiques de la vallée :

- Marche de la Bièvre
- Trail de Jouy-en-Josas
- Castor fou Vauhallan
- Course Trait d'Union Verrières-le-Buisson
- * La Trifouillette Igny

Ouverture de l'espace naturel de Vilgénis au public

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le domaine de Vilgénis situé au nord-ouest de la commune de Massy est ouvert au public. Au total ce sont 18 ha d'espaces naturels qui ont été rétrocédés au SIAVB dans la cadre de la vente de l'ancien site de formation d'Air France.



Exemples de panneaux conçus pour l'inauguration de l'ouverture au public de l'espace naturel de Vilgénis

Actions en 2018 :

- Mise en sécurité du site : sélection avec expert et coupes d'arbres dangereux / mises aux normes des ouvrages techniques.
- Rédaction en collaboration avec la ville de Massy des supports de communications
- Participation à l'ouverture du site au public : 1 juillet
- Rencontre à l'automne du nouvel inspecteur des sites et validation des aménagements à venir pour valoriser le site.

FAUNE ET FLORE

LE SAVIEZ-VOUS ?
De nombreuses espèces réglementées et/ou protégées sont présentes sur la commune de MASSY concernant la flore (notamment plusieurs orchidées) et la faune (notamment la Grenouille verte, l'Écureuil roux et la Lucarne Coréenne).

EN CE QUI CONCERNE LA FLORE :
Sur les 217 espèces répertoriées, 9 sont considérées comme AC (Assez communes) dans le département de l'Essonne, 6 comme AR (Assez rares) et 1 comme RE (Très rare) à savoir la Salvia verbenaca Souge-verveine.

ET EN CE QUI CONCERNE LA FAUNE ?
Sur les 31 espèces d'oiseaux recensées, 20 sont protégées par arrêté ministériel du 17 avril 1981. Citons également une population d'une dizaine de chevreuils, des écureuils mais espèce protégée au niveau national ainsi que 28 espèces d'insectes dont les très rares Cardinal, Cardinal à tige rouge et Coccinelle orange à 16 macules.

02 – ZONES HUMIDES

Le SIAVB œuvre depuis de nombreuses années pour la reconnaissance écologique de la Bièvre dans l'objectif d'atteindre le « Bon état » de la masse d'eau fixé par le Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Afin de régénérer les écosystèmes à la Bièvre (catalyseur des écosystèmes aquatiques et des sédiments), le SIAVB a ainsi répertorié en 2 localités des zones de Vilgénis permettant à la Bièvre de retrouver son lit et sa biodiversité. Ces aménagements ont conduit à la suppression des deux plans d'eau permanent avec un double intérêt :

- Protéger contre les inondations :** La vidange des basses à permis de réduire du volume et ainsi d'augmenter la protection contre les inondations. Gains de 28 000 m³, et cela sans aucune dépense publique.
- Restaurer les zones humides de fond de Vallée :** Gains de plus de 2 ha de zones humides avec le développement de milieux très riches en biodiversité.

Vilgénis avant - Avant et après la vidange.

ANGKOR



Le **SIAVB** a été contacté en **2010** par l'**UNESCO** afin d'envisager la mise en place d'un système de télégestion de la rivière **SIEM REAP** à **ANGKOR** sur le modèle de celui de la rivière « **La Bièvre** ».

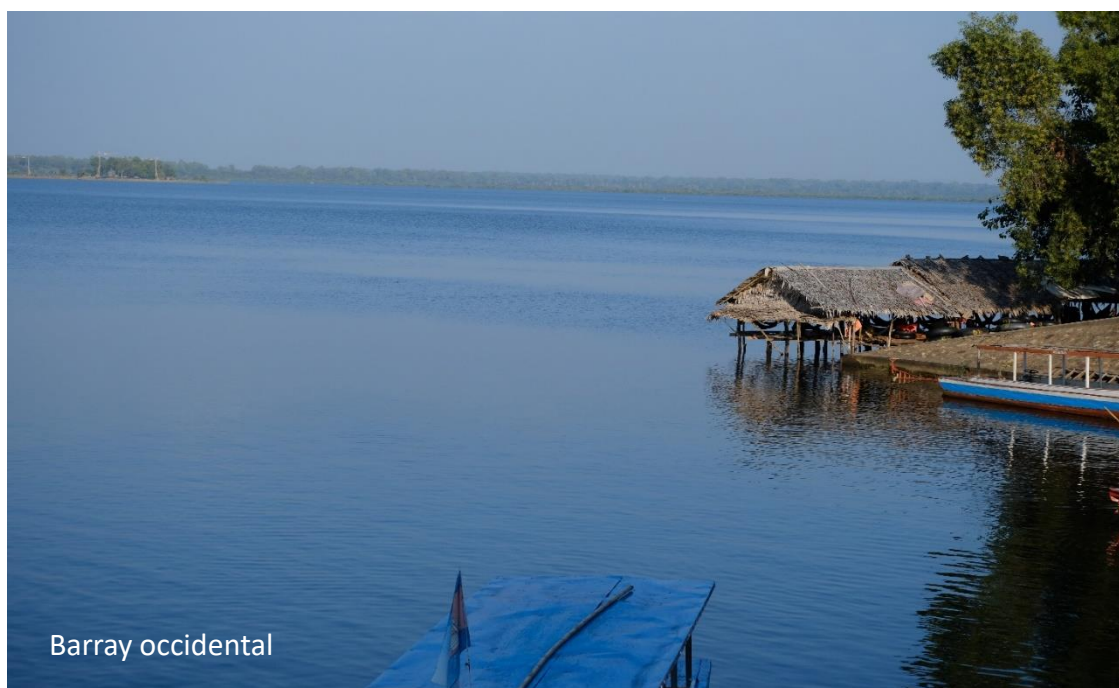
Une première étude lancée dès **2011**, a conclu à la faisabilité d'un tel projet.

Parallèlement, l'Autorité **APSARA**, sous la conduite de son **Directeur Général Adjoint**, le **Docteur HANG PÉOU**, a engagé d'importants travaux de mise en eau d'ouvrages créés, pour l'essentiel, entre le **8^{ème}** et le **10^{ème}** siècle.

Ainsi, ont été remis en service le Barray occidental (+ de 40 millions de m³), le Barray nord (+ 3,6 millions de m³), les douves d'**Angkor THOM** et d'**Angkor VAT** (3 millions de m³).



Douves d'Angkor



Barray occidental



ANKOR

En **2018**, le **Barray LOLEI** a fait l'objet de tests concluants de remplissage (2,5 millions de m³). Conformément aux recommandations de l'étude **HYDRATEC** présentées **fin 2017**, une remise en eau de la partie ouest du Barray Est devrait être réalisée dans les prochaines années (15,5 millions de m³).

Dans le cadre de l'étude précitée, qui sera complétée d'un volet hydrogéologique en 2019, ont été implantés de nombreux points de mesure permettant une calibration des différents canaux ou cours d'eaux et définissant précisément les « **débits capables** » de chaque tronçon.

Toujours en fonction des prescriptions de l'étude **HYDRATEC**, l'ouvrage dit du **TA SOM**, qui constitue le nœud hydraulique du système **ANKOR**, verra son système de vannage motorisé et totalement réhabilité en mars 2019.

Pour mémoire, outre le fait qu'elles améliorent la protection contre le risque d'inondation, ces mesures permettent également :

- De réduire le risque de débordement des réseaux d'eaux usées dans la ville de SIEM REAP, de même que le risque sanitaire y afférent.
- De favoriser une meilleure irrigation des rizières.
- De créer des volumes d'eaux brutes susceptibles d'être potabilisées (une station de traitement d'eau potable vient d'être créée cette année en sortie du Barray occidental).
- D'améliorer la portance des sables sur lesquels ont été édifiés les temples et, partant, de stopper le phénomène d'affaissement constaté au cours des dernières décennies.

Ces différentes actions sont extrêmement appréciées au Cambodge. C'est ainsi, que lors du dernier Comité International de Coordination des 4 et 5 décembre 2018, le **SIAVB ainsi que les collectivités qui le composent**, ont été particulièrement mis à l'honneur, à travers son Président, qui s'est vu remettre la médaille du **SAHAMETREI** (Ordre National du Mérite Cambodgien) par **Madame la Ministre de la Culture du Cambodge**.

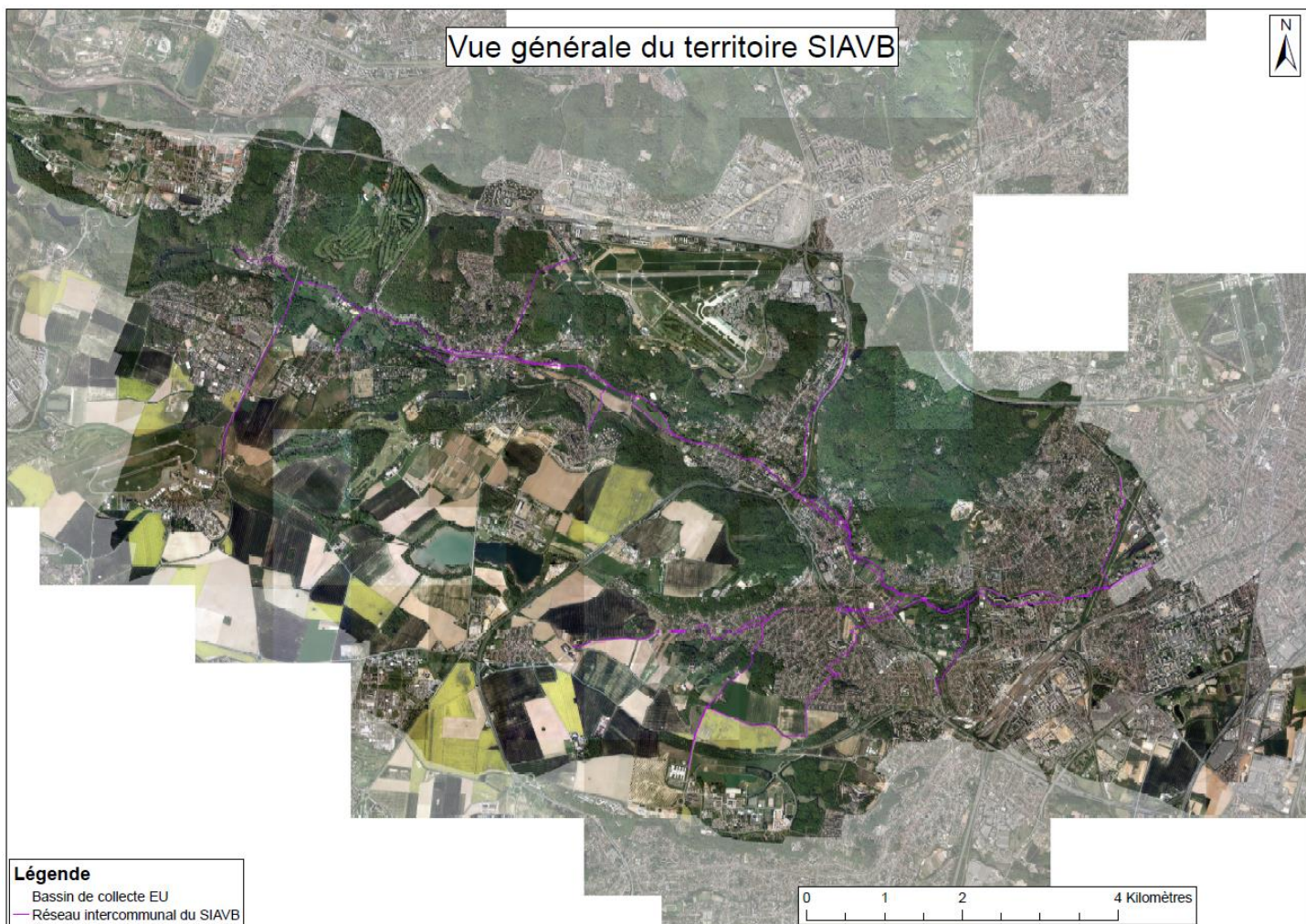
Thomas JOLY a par ailleurs eu l'honneur d'échanger avec **Sa Majesté NORODOM SIHAMONI, Roi du Cambodge**.



Gauche à Droite : Madame Audrey Azoulay, directrice de l'UNESCO, Madame Phoeurng Sakona Ministre de la Culture, Sa Majesté Norodom Sihamoni, roi du Cambodge, Thomas Joly, Président du SIAVB

A noter que dès 2019, une nouvelle association, loi 1901, dont l'objet sera limité aux seules actions hydrauliques au Cambodge sera constituée, regroupant toujours le SIAVB, le SIAAP, la Fondation VÉOLIA EAU, notamment. La participation demeurera fixée à hauteur d 1% du produit de la redevance syndicale d'assainissement, soit 23 000 €/an ou 10 centimes d'euros/habitant.

Le prix et qualité du service assainissement



INDICATEURS TECHNIQUES

Le Réseau Intercommunal d'une longueur de 53,86 km est constitué comme suit :

Collecteur principal	14.44
Doublement du collecteur	11.55
Antenne des Godets	1.50
Antenne de Saclay/Vauhallaan/Igny	6.16
Antenne de Polytechnique/Vauhallaan/Igny	3.84
Antenne Sygrie	2,18
Antenne des Vaupéreux	0.38
Antenne du Val D'Albian	0.85
Antenne de Jouy en Josas	0.60
Antenne de Toussus le Noble	2.44
Antenne de la Cour Roland	1.75
Antenne Polytechnique	1,3
Antenne des Loges en Josas	0,66
Antenne les Graviers	1,42
Antenne Plateau de Saclay	4,79

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées. D201.0

Le réseau du SIAVB a été divisé en bassins versants élémentaires d'apport.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces sous bassins.

REPARTITION POPULATION	
BIEVRES	4 564
BUC	5 720
CLAMART (BV)	5 000
IGNY	10 035
JOUY EN JOSAS	8 312
LOGES EN JOSAS	1 486
MASSY	48 363
PALaiseau (BV)	12 000
SACLAY	3 905
TOUSSUS	1 182
VAUHALLAN	1 931
VELIZY (BV)	6 000
VERRIERES LE BUISSON	15 592
WISSOUS	7 687
ANTONY (BV)	10 000
SATORY Versailles	6 000

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Une étude, inscrite dans le contrat global Bièvre amont cosigné par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie, le SIAVB et nombre d'acteurs locaux publics et privés pour la période 2007 – 2012, et prolongée 2012-2018 présente un double objectif : les mises en conformité technique et administrative des établissements industriels.

Indicateurs d'actions relatifs aux rejets non domestiques

Indicateurs	Valeurs
Nombre de visites et contre visites réalisées	49/ 35
Nombre d'ASD, CSD et contrat d'abonnement délivrés	49
Nombre de dossiers de demande d'aide instruits	3 instruits

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Le marché d'entretien des collecteurs synthétise l'ensemble des opérations de curage, inspection caméra et d'inspection visuelle du réseau. Pour l'année 2018, ont été effectuées sur l'ensemble du linéaire les opérations suivantes :

Opération	Quantité
HYDROCURAGE DES RESEAUX dont	400,90 t
* Curage des séparateurs hydrocarbures	210,64 t
* Curage ouvrage de la Cour Roland	76,62 t
* Pompage sur réseaux divers	106 t
Inspection technique des réseaux (visite qui comprend l'inspection regard/regard, de l'état général du collecteur (écoulement, mise en charge,..)	50 000 ML
Passage caméra (inspection caméra des réseaux présentant ou semblant présenter des anomalies)	3 000 ML
Linéaire de réseau hydrocurés	5 200 ML

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Il s'agit du nombre d'abonnés desservis/le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif 100. Sur le territoire du SIAVB, le taux de la population raccordée ou raccordable est de 97%, les 3% restant correspondent pour l'essentiel à l'assainissement autonome.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

A : Plan du réseau de collecte.

Mise à jour annuelle du plan : 20/20 : levé du fond de vallée en 2012, application du filaire du réseau sur le fond de plan.

Mise en place logiciel métier

B : information sur les éléments constitutifs du réseau de collecte

Information structurelle complète : 10/10 : diagnostic annuel de 2 tronçons de 1 km

Information géographique complète : 9/10 : levé géo référencé du collecteur

Dénombrement des branchements : 9/10 : contrôle des riverains sur le collecteur 150 / an

Localisation et description des ouvrages : 10/10 : plan des ouvrages techniques (chambre à sable, séparateur, refoulement)

C : Information sur les interventions réseaux

Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête, d'auscultation du réseau : 10/10 rapport de contrôle trimestriel

Localisation et identification des interventions : 10/10 : plan de curage après inspection

Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10/10 : Mise en

œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10/10 : étude

ECM/ECPP des collecteurs / études diagnostics spécifiques sur les secteurs les plus impactés.

Lancement d'un SDA intercommunal sur l'ensemble du linéaire du réseau de transport

Soit un total de : 98/100

Pour améliorer le total

- * **Lancement du SDA curage total du réseau levé et intégration dans un logiciel**
- * **Etude opérationnelle pour dévoiement sur les Loges en Josas et Vauhallaan**
- * **Réhabilitation des regards**

En 2019

Réhabilitation de la chambre à sable Pajeaud/pasteur
Réhabilitation antenne Massy Antony
Ajout de 5 sondes de mesures sur le réseau

PROGRAMMATION ET OBJECTIFS

Les objectifs du S.I.A.V.B dans le domaine de l'assainissement sont les suivants :

- **Supprimer les rejets d'eaux usées** dans le milieu naturel.
- **Supprimer les apports** de nappe dans les réseaux d'eaux usées. (E.C.C.P Eaux Claires Parasites Permanentes)
- **Supprimer les apports d'eau** de pluie dans le réseau d'eaux usées. (E.C.M Eaux Claires Météoriques)
- **Quantifier et qualifier** les nuisances dues aux eaux de ruissellement.

Afin d'atteindre ces objectifs, le S.I.A.V.B réalise un programme d'étude diagnostic portant sur le réseau intercommunal .

Chaque étude terminée a permis de dégager un programme hiérarchisé de remise en état et de mise en conformité du réseau d'assainissement.

L'étude de dévoiement poursuivie en 2017 a permis de lancer des projets de réhabilitation de tronçons dégradés. Elle a également permis de lancer le projet de dévoiement sur 500 m d'un tronçon dégradé trop proche du cours d'eau.

DCE travaux sur l'antenne Igny / Verrières

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2018, aucune plainte n'a été enregistrée.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Sur le réseau intercommunal, deux zones font l'objet d'un entretien renforcé. Elles représentent les deux points noirs du réseau intercommunal : BUC aval, Golf IGNY. Une attente particulière est faite sur le secteur graviers Soit un total de 4,5 points noirs par 100 km de réseau.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

Réhabilitation de l'antenne de Bauvinon pour 800 m
Réhabilitation antenne des loges pour 100 m
Dévoiement Igny pour 500 m
Rehabilitation antenne Massy Antony pour 300 m

LE PROGRAMME 2019 DE TRAVAUX et ETUDES D'ASSAINISSEMENT

Les opérations qui seront réalisées en 2019 sont :

- La mise en conformité des rejets domestiques
- L'étude des effluents industriels
- Mise en conformité des riverains
- Réhabilitation réseau principal
- Projet dévoiement collecteur principal
- SDA Siavb transport
- Diagnostic BV Satory
- Diagnostic BV Toussus
- Levé de la totalité des réseaux SIAVB
- Mise en place logiciel de suivi
- Etude de dévoiement Les Loges en Josas Buc
- Suppression nœud hydraulique sur Bièvres
- Ajout de station de mesure

OPERATIONS ENVISAGEES

Dans le cadre du 3^{ème} contrat de Bassin dit **contrat global bièvre amont** sont prévues les opérations suivantes :

- * Renforcement du collecteur intercommunal en certains points critiques
- * Dépollution des eaux.
- * Poursuite de la mise en place de points de mesure dans les collecteurs destinés à informer précisément le Syndicat du volume et de la qualité des eaux usées transitant dans ses réseaux.

Le réseau étant géré en régie, il n'existe pas de redevance fermière syndicale. Le S.I.A.V.B a par contre instauré en 1978, la redevance syndicale d'assainissement, celle ci permet de financer les dépenses d'exploitation (*charges courantes, amortissements, intérêts de la dette*) et de limiter le recours à l'emprunt par autofinancement de la section d'investissement.

- ✓ Le taux de la redevance syndicale s'est établi en 2018 comme les années précédentes à : **0.3203 € / m³** .
(Ainsi pour un volume de 120 m³, l'usager a dû s'acquitter en 2018 de la somme de 38.44 €)
- ✓ Le produit de la redevance 2018 est de : 2 449 136 €
- ✓ Le montant de la PFAC perçue en 2018 s'est élevé à 125 647 €.



**Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de
la Vallée de la Bièvre**

9, Chemin du Salvart 91370 -Verrières-le-Buisson-

Tél :01.69.33.10.10 / Fax : 01.69.41.91.50

Siavb@siavb.fr [http : //www.siavb.fr](http://www.siavb.fr)